



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)  
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-171 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - AGRANDISSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE SPECIALISEE REGIS ROCHE ET DE LA HALLE GUY LACHAUD A DEOMAS - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Simon PLENET**

Annonay Rhône Agglo définit dans ses statuts l'intérêt communautaire, en matière sportive, comme suit : « *La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo reconnaît le sport comme vecteur d'éducation et de développement humain contribuant à renforcer l'identité communautaire. Cette compétence doit permettre la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les élèves du bassin par : l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la gestion d'équipements sportifs, la création de nouveaux bâtiments nécessaires à l'accomplissement de la compétence* ».

Le cœur de cette compétence consiste en la mise à disposition des élèves du secondaire du bassin d'une offre d'équipements adaptée aux nécessités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. La définition d'une politique de long terme en matière d'investissements dans les équipements sportifs se fait en concertation avec l'Education nationale et avec les collectivités locales compétentes en matière d'équipements scolaires.

Après les opérations de construction d'un local de rangement au gymnase de la Lombardière en 2015, de la construction du gymnase Rives de Faya en 2016, du centre aquatique d'Aquavaure en 2019, la construction d'un stade d'athlétisme dont les travaux ont débuté au cours du premier semestre 2023, il est prévu le réaménagement et la rénovation thermique de la salle Régis Roche et du gymnase Guy Lachaud.

Ainsi, dans le respect de la délibération du 6 février 2014 et du PPIP établi, Annonay Rhône Agglo poursuit sa politique de développement d'infrastructures sportives et du soutien au sport scolaire par la construction et le réaménagement des équipements du site de Déomas, dont l'agrandissement de la salle de gymnastique spécialisée Régis Roche et l'aménagement de la halle Guy Lachaud.

La nouvelle construction et le réaménagement permettront de répondre aux besoins de plus de 6 500 élèves du secondaire du territoire. Ce projet structurant répond également à la volonté politique de l'Agglomération de soutenir activement la transition écologique par une meilleure isolation thermique et une mise en éclairage LED de ses équipements.

#### Régis Roche :

Nouvelles salles :

- Création de deux salles sportives semi-spécialisées (2 x 155 m<sup>2</sup>)
- Construction vestiaires et sanitaires pour sportifs (72 m<sup>2</sup>)
- Local rangement matériel sportif (20m<sup>2</sup>)
- Création sanitaires visiteurs (20m<sup>2</sup>)
- Création espace d'accueil polyvalent (70m<sup>2</sup>)
- Création bureau clubs sportifs (20m<sup>2</sup>)

Salle existante :

- Installation gradins visiteurs (200 places)
- Aménagement vestiaires et sanitaires (95m<sup>2</sup>)
- Local rangement matériel sportif (85m<sup>2</sup>)
- Aménagement local nettoyage (8m<sup>2</sup>)
- Renforcement isolation thermique et mise en LED (805 m<sup>2</sup>)

#### Guy Lachaud :

- Restructuration du hall d'entrée avec ascenseur (30 m<sup>2</sup>)
- Réaménagement sanitaires et vestiaires + rénovation thermique (165m<sup>2</sup>)
- Construction loge table de marque (15m<sup>2</sup>)
- Renforcement isolation thermique et mise en LED du gymnase (968m<sup>2</sup>)

Ces équipements permettront d'améliorer et de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, de développer la pratique sportive scolaire et les compétitions UNSS mais aussi les pratiques fédérales et associatives avec un équipement dédié à la gymnastique homologué au niveau régional par la Fédération française de gymnastique.

**Le coût total de l'opération est évalué à 2 100 000 € HT.**

A ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

**Plan de financement prévisionnel**

Dépenses	Nature	Montant HT
Maitrise d'œuvre, honoraires et dépenses annexes		450 000 €
Travaux		1 650 000 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	2 100 000 €

Recettes	Nature	Montant HT
Etat (Fonds vert)		800 000 €
Agence Nationale du Sport		200 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes		200 000 €
Département		50 000 €
Fédération de gymnastique		20 000 €
Annonay Rhône Agglo		830 000 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	2 100 000 €

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**DÉLIBÉRÉ****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'extension et le réaménagement des équipements sportifs de Déomas, à savoir la salle de gymnastique Régis Roche et la halle Guy Lachaud,

**PRÉCISE** le coût total de l'opération est évalué à 2 100 000 € hors taxes,

**DECIDE** de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour la rénovation thermique, auprès du Conseil régional et du Conseil départemental ainsi qu'auprès de tout autre financeur susceptible de soutenir ce projet, ce à hauteur du montant total des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23

Publié le : 06/07/23

Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-41847-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET